

Grille d'évaluation de la note succincte

Section	Titre	Item présent	Note maximum
1	Généralités		
1,1	Le formulaire correct de subvention a été utilisé.		S/O
1,2	La date limite de soumission a été respectée.		S/O
1,3	Les instructions pour l'élaboration de la note succincte de présentation ont été suivies.		S/O
1,4	La proposition est dactylographiée et est écrite dans un langage admissible pour cet appel.		S/O
1,5	La déclaration du demandeur est remplie et signée.		S/O
1,6	Tous les documents exigés ont été soumis.		S/O
2	Éligibilité du demandeur :		
2,1	Détenir un compte courant en gourdes		S/O
2,2	Disposer d'une adresse postale		S/O
2,3	Disposer d'une adresse électronique fonctionnelle		
2,4	Être inscrit ou enregistré dans au moins une instance publique concernée : mairie, Ministère des Affaires sociales et du Travail dans l'une des communes suivantes : Belladère, Mirebalais, Verrettes, Cité-Soleil, Carrefour et Kenscoff		S/O
2,5	Être qualifié d'OSC de jeunesse d'une part dans ses statuts, dans la composition de son CA et dans les actions réalisées		S/O
2,6	Avoir un conseil d'administration composé d' au moins au trente pourcent (30%) de femmes		S/O
2,7	N'avoir aucun but lucratif		S/O
2,8	Être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action avec le ou les codemandeurs, le cas échéant et non agir en tant qu'intermédiaire		S/O
2,9	Faire la preuve de son engagement citoyen pour la protection de l'environnement et du climat		/5
2,10	Démontrer au moins (1) une expérience de gestion de subvention d'un montant total représentant environ 60 % de la subvention maximale demandée		S/O

Grille d'évaluation de la note succincte

3	Éligibilité du co-demandeur (s'il y a lieu)		
3,1	Détenir un compte courant en gourdes		S/O
3,2	Disposer d'une adresse postale		S/O
3,3	Disposer d'une adresse électronique fonctionnelle		S/O
3,4	Être inscrites ou enregistrées dans au moins une instance publique concernée : mairie, Ministère des Affaires sociales et du Travail dans l'une des communes suivantes : Belladère, Mirebalais, Verrettes, Cité-Soleil, Carrefour et Kenscoff		S/O
3,5	N'avoir aucun but lucratif		S/O
3,6	Faire la preuve de son engagement citoyen pour la protection de l'environnement et du climat		/5
4	Éligibilité des actions		
4,1	La durée de l'action est égale ou inférieure à neuf (9) mois et supérieure à six (6) mois		S/O
4,2	L'action sera mise en œuvre dans l'une des six communes du projet (lignes directrices section 3,2)		S/O
4,3	Les actions sont comprises dans la liste des actions éligibles (lignes directrices section 3,2).		S/O
4,4	La contribution demandée (montant en gourdes) est égale ou inférieure au maximum autorisé. (lignes directrices section 2,5)		S/O
5	Pertinence de l'action		
5,1	Dans quelle mesure la proposition est-elle pertinente par rapport aux objectifs de l'appel à propositions et aux domaines spécifiques énoncés dans les lignes directrices à l'intention des candidats ?	S/O	/5
5,2	Dans quelle mesure la proposition est-elle pertinente par rapport aux besoins et contraintes spécifiques du (des) pays et région (s) cibles (y compris la synergie avec d'autres initiatives de développement et absence de double emploi) ?	S/O	/5
5,3	Dans quelle mesure les parties impliquées (bénéficiaires finaux, groupes cibles) sont-elles clairement définies et choisies stratégiquement? Leurs besoins (en tant que titulaires de droits et / ou détenteurs d'obligations) et leurs contraintes ont-ils été clairement définis et la proposition les traite-t-elle de manière appropriée ?	S/O	/5

Grille d'évaluation de la note succincte

5,4	La proposition contient-elle des éléments particuliers à valeur ajoutée (par exemple, innovation, créativité, originalité) ? [et les autres éléments supplémentaires dans les lignes directrices pour les demandeurs]	S/O	/5
6	Conception de l'action		
6,1	Dans quelle mesure la conception globale de l'action est-elle cohérente, avec un budget (moyens humains, matériels et financiers), des activités et des résultats réalistes?	S/O	/10
6,2	La conception reflète-t-elle une analyse robuste des problèmes en jeu et des capacités des parties prenantes concernées ?	S/O	/5
6,3	La conception prend-elle en compte des facteurs externes (risques et hypothèses) ?	S/O	/5
6,4	Les activités sont-elles réalisables et cohérentes par rapport aux résultats attendus (y compris les délais) ? Les résultats (produit, résultats et impact) sont-ils réalistes ?	S/O	/5
6,5	Dans quelle mesure la proposition intègre-t-elle des éléments transversaux pertinents tels que les questions environnementales / climatiques, la promotion de l'égalité des sexes et l'égalité des chances, besoin des personnes handicapées, les droits des minorités et la production et les savoir-faire locaux?	S/O	/5
7	Expérience du demandeur		
7,1	Comment le demandeur peut-il se justifier d'une expérience significative en matière de gestion comptable et financière?	S/O	/5
7,2	Comment le demandeur peut-il se justifier d'une expérience significative en gestion de projets?	S/O	/5
7,3	Comment le demandeur est-il engagé effectivement par ses actions pour la protection de l'environnement et du climat sur son territoire?	S/O	/5
	Note totale maximale	S/O	/70
	Présence de tous les critères		S/O

Une fois toutes les notes succinctes de présentation évaluées, une liste est établie, classant les actions proposées selon leur note totale.

Grille d'évaluation de la note succincte

Dans un premier temps, seules les notes succinctes de présentation ayant obtenu au moins 50 points sont retenues pour la présélection.

Dans un second temps, le nombre de notes succinctes de présentation est réduit, sur la base de leur classement dans la liste, au nombre de notes succinctes de présentation dont le montant cumulé total des contributions demandées est égal à au moins 200 % du budget disponible pour le présent appel à propositions.